



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Rennes, le 6 août 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Campagne de sécurité des loisirs nautiques

La période estivale est propice à une concentration de la population sur le littoral du département d'Ille-et-Vilaine, impliquant une augmentation des activités de loisirs nautiques et des accidents liés à leur pratique.

Chaque année une campagne de prévention et de sensibilisation est menée du 1er juin au 30 septembre, sous l'autorité du Secrétaire général de la mer et du Préfet maritime de l'Atlantique. Cette campagne vise à sensibiliser les usagers de la mer (plaisanciers, plongeurs, baigneurs...) aux dangers du milieu dans lequel ils évoluent et aux risques inhérents à ces activités, en rappelant et contrôlant les règles de sécurité en mer.

En cette période de forte fréquentation du littoral, une attention particulière doit être portée avant de partir en mer ou sur l'estran. Les recommandations suivantes sont rappelées :

- vérifier son équipement de sécurité avant toute sortie et adopter une tenue adaptée à la mer ; le port du VFI¹, ESSENTIEL POUR LA SURVIE, est fortement conseillé ;
- naviguer avec prudence, notamment en assurant une veille météo ;
- se renseigner sur les horaires des marées, le marnage étant particulièrement fort dans le département ;
- respecter le balisage des plages, pour les activités nautiques et de baignade ;
- respecter les limitations de vitesse, notamment dans la bande des 300 mètres.

Dans le cadre de cette campagne de sécurité loisirs nautiques plusieurs opérations inter-services de l'État seront menées, sur le littoral, associant la Gendarmerie maritime, la douane et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. La première opération aura lieu le **jeudi 09 août 2018**.

Cette opération est ouverte aux médias qui pourront, s'ils le souhaitent, embarquer à bord des navires des services de l'État à partir de 9h15 (Rendez-vous au ponton F port des bas sablons).

¹ Vêtement à flottabilité intégrée

Au vu des délais relatifs aux procédures d'autorisation d'embarquer pour certains navires, la demande doit parvenir au moins 48h avant le début de l'opération.

Afin d'organiser, nous invitons les journalistes à confirmer leur présence
par téléphone au 02-90-57-40-27
ou par mail : ddtm-dml@ille-et-vilaine.gouv.fr

Plus d'informations sur :

www.premar-atlantique.gouv.fr

Facebook et Twitter : @premaratlant

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loisirs-nautiques-en-mer-ou-en-eau-douce-suivez-guides>



Contact presse : Morgane TIREL

Préfecture BRETAGNE - ILLE-ET-VILAINE – 02.99.02.11.81 – morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr

Retrouvez-nous sur www.ille-et-vilaine.gouv.fr @BretagneGouv